



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

**DEPARTEMENT  
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française  
Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 29-2016**

Nombre de membres  
En exercice 14  
Nombre de membres  
Présent 11  
Nombre de membres  
Votants 13  
  
Pour 13  
Contre 0  
Abstention 0

Date de la convocation :  
13/05/2016

**Objet : Compte rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 20 avril passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 02-2016 du 10 mars 2016, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet
2016-04	19/04/2016	<b>Aménagement du giratoire des Cèdres – COLAS -Avenant n°1 au marché</b> <b>DECIDE DE SIGNER</b> un avenant au marché pour la réalisation d'un terminus de bus d'un montant de 17 789.75 € HT <b>PRECISE</b> que le montant du marché est porté à 414 715.21 € HT.
2016-05	20/04/2016	<b>Rénovation et extension du Centre Technique – Lot 4 – Courants forts – Courants faibles – avenant n°2 au marché</b> <b>DECIDE DE SIGNER</b> un avenant au marché pour un montant de 645.00 € HT <b>PRECISE</b> que le montant du marché est porté à 22 814.00 € HT pour le lot 4. <b>DIT</b> que le montant du marché tous lots confondus est porté à 162 407.76 € HT.

Des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 mai 2016**

L'an deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Nicolas VIOLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Jean-Marc ARNAUD à M. Christophe AMALRIC, Mme Michèle TARALLO à Mme Madeleine CHAUMARD

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---



Envoyé en préfecture le 20/05/2016

Reçu en préfecture le 20/05/2016

Affiché le 20/05/2016

ID : 013-211300090-20160519-292016-DE

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.

Entendu l'exposé de son rapporteur  
Le Conseil municipal,

**Article unique : PREND ACTE des décisions du Maire**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 20 mai 2016

Le Maire

Christophe AMALRIC

